

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/144/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/016/AN
DU 31 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

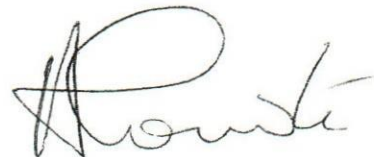
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/016/AN du 31 mai 2017, portant autorisation de ratification du Protocole d'Accord relatif à l'Assistance Financière entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 27 décembre 2016.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 JUIN 2017



Prof. ALPHA CONDE